

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-364 du 19 Octobre 1981

portant nomination des Camarades Lieutenants-Colonels ZOUMAROU Ibrahim Wallis et ALLADAYE Michel au grade de Colonel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 81-325 du 16 Octobre 1981, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 Octobre 1981,

DECRETE :

Article 1er.— Les Camarades Lieutenants-Colonels des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont nommés au grade de Colonel, à titre normal et pour compter des dates ci-après :

1°— POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1981 :

ZOUMAROU Ibrahim Wallis.

2°— POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1981 :

ALLADAYE Tolidji Michel.

.../...

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Octobre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU.

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4
CPC 6 - MDN 8 - Autres Ministères
21 - Cab.Mil. 8 - DSI 8 - EMGFAP +
Etats-Majors 12 - SGG 4 - SPD 2
IGE et ses Sections 4 - Intéressés
2 - DB-DCF-Solde-Trésor-DI 16 -
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - BN-UNB 4
FASJEP-BCP-DPE-DAJL-INSAE 12 -
JORPB 1